

*Questions orales***LE LOGEMENT****LE PROGRAMME D'AIDE AUX PROPRIÉTAIRES**

**M. Doug Lewis (Simcoe-Nord):** Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Travaux publics. Elle intéresse le propriétaire moyen dont on a complètement omis de parler dans le discours du trône, et je reviens sur ce sujet en dépit de la réponse que vient de donner le ministre des Finances.

Puisque la plupart des propriétaires de maisons qui doivent renouveler leur hypothèque ces temps-ci sont sous la menace de taux d'intérêt bien au-dessus de leurs moyens et même d'une saisie éventuelle de leur maison—il en est question d'ailleurs dans le discours du trône—le ministre a-t-il fait préparer un vaste programme d'aide aux propriétaires qui soit comparable à certains égards à la mesure que le parti conservateur avait proposée au cours de la dernière législature?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Madame le Président, je crois que le discours du trône est assez clair quand il fait état des problèmes de certains propriétaires de maisons qui ne sont pas cependant les plus nombreux et dont la situation n'est sans doute pas typique de la moyenne des propriétaires canadiens.

Comme vous le savez, peu après avoir été désigné ministre des Travaux publics, j'ai pris la parole devant un groupe de propriétaires qui bénéficiaient d'un programme établi par l'ancien gouvernement libéral. Ce que nous voulons, c'est venir en aide en premier lieu aux plus nécessiteux. Je crois que les principes que nous allons défendre et la portée générale du programme dont nous annoncerons les détails un peu plus tard, iront dans le sens de cette politique.

**M. Lewis:** Madame le Président, en attendant que les propriétaires soient fixés là-dessus, le gouvernement a-t-il prévu une mesure législative qui pourrait assurer une aide comparable au montant de \$375 que les propriétaires canadiens auraient reçu en avril ou en mai, après avoir rempli leur déclaration d'impôt? C'est ce que prévoyait la mesure que nous avions proposée et que le parti libéral et ses alliés, les néo-démocrates, ont repoussé l'automne dernier.

**M. Cosgrove:** Madame le Président, la réponse est non.

**Une voix:** Merci.

**M. Cosgrove:** Les partis d'opposition voudront sans doute appuyer les programmes que soumettra le gouvernement alors que son programme législatif sera étudié.

\* \* \*

**LA FONCTION PUBLIQUE****LES NORMES QUANTITATIVES D'EMBAUCHE POUR LES FEMMES**

**Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam):** Madame le Président, j'aimerais passer à un autre sujet et poser une question au président du Conseil du Trésor. Vu que c'est lui qui sera chargé de mettre en œuvre les mesures promises dans le discours du trône en vue d'améliorer la situation des femmes dans la Fonction publique du Canada, le

ministre peut-il garantir que ces mesures comprendront des normes quantitatives d'embauche pour les femmes à tous les échelons de la Fonction publique?

**L'hon. Donald J. Johnston (président du conseil du Trésor):** Je remercie l'honorable représentante d'avoir posé cette question, madame le Président. Les mesures positives que le Conseil du Trésor compte prendre seront de portée générale. Nous n'avons pas prévu pour l'instant de quotas pour l'embauche des femmes dans la Fonction publique.

**Mlle Jewett:** Madame le Président, j'aimerais dans ce cas m'adresser au ministre chargé de la situation de la femme, qui est aussi ministre de l'Emploi et de l'Immigration, et lui demander s'il ne croit pas que les mesures positives visant à améliorer la situation des femmes dans la Fonction publique du Canada doivent comprendre notamment des quotas d'embauche?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, je tiens à signaler à l'honorable représentante que le programme en question comporte actuellement la fixation de certains objectifs relatifs à l'embauche, ce qui est un principe tout à fait différent de l'établissement de quotas. Chaque ministère et société de la Couronne s'est cependant fixé des objectifs qui sont inscrits au Conseil du Trésor et qui font donc l'objet de contrôles.

Nous sommes en train d'étudier les divers programmes en vue de favoriser l'embauche des membres de certains groupes de la société dans les secteurs public et privé. Ce printemps, une fois l'étude terminée, nous présenterons des recommandations au cabinet et nous prendrons les mesures que nous jugerons les plus efficaces.

\* \* \*

**LES CONFLITS D'INTÉRÊTS****LES DIRECTIVES APPLICABLES AUX MEMBRES DU CABINET**

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Peut-il nous dire s'il s'est assuré lui-même que rien, du point de vue juridique ou moral, ne pouvait empêcher un de ses ministres de faire partie de son cabinet?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, lorsque j'ai demandé à mes ministres de faire partie de mon cabinet, j'ai procédé de la façon habituelle. Je me suis assuré qu'il n'y avait absolument aucun obstacle du point de vue sécuritaire. Du point de vue moral, je me suis fié à la parole des ministres qui m'ont assuré que leur nomination ne créerait pas d'incompatibilités.

**M. Hnatyshyn:** Madame le Président, le premier ministre a-t-il l'intention de demander à ses ministres de se conformer aux directives concernant les conflits d'intérêt? Dans l'affirmative, quel délai leur a-t-il fixé et quand nous fera-t-il une déclaration nous assurant que les membres du cabinet se conforment bien aux directives?